



Charte Éthique

PREAMBULE

L'Association C'Possible – association Loi 1901, sans but lucratif, créée en 2008 – intervient dans les lycées professionnels et technologiques relevant de l'Éducation Nationale (comprenant les établissements sous contrat avec l'État).

L'Association C'Possible a pour objectif de prévenir le décrochage scolaire et de favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie des jeunes des lycées professionnels.

Pour ce faire, elle mène des actions qui permettent de travailler sur la confiance en soi, de donner des repères et de contribuer au rapprochement entre le monde de l'Éducation et les entreprises.

La mission de l'Association est d'accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif et personnel en respectant les valeurs de confiance, audace, respect et engagement. C'Possible s'engage à offrir à chaque jeune un soutien respectueux et bienveillant.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CHARTE

La présente charte a pour objectif de garantir un cadre éthique pour les activités de l'Association C'Possible et s'applique à tous les membres, bénévoles, jeunes et partenaires de l'Association. Elle met particulièrement l'accent sur la protection des jeunes que l'Association accompagne.

ARTICLE 2 : PROGRAMME D'ACTION

- a)** Donner des points de repères aux jeunes, grâce aux interventions de bénévoles et à des partenariats avec des entreprises, sous forme d'ateliers dans les établissements ou de visites à l'extérieur (site d'entreprise, musée, monument, etc.) autour de trois thématiques :
 - l'Entreprise (codes, savoir-être, métiers) ;
 - la Culture (ouverture au monde) ;
 - les Valeurs (« vivre ensemble », esprit critique).

- b)** Accompagner des jeunes dans le cadre d'un mentorat individuel par des membres de l'Association :

Sur la recommandation des équipes pédagogiques, les mentors de l'Association C'Possible accompagnent individuellement des jeunes volontaires pour être mentorés au sein des lycées partenaires afin de leur redonner confiance et de les (re)mobiliser vers un projet professionnel source de motivation durable. Mentor et mentoré se rencontrent régulièrement et travaillent ensemble sur la confiance en soi, les objectifs à atteindre, la recherche de stage et la voie professionnelle à laquelle le jeune aspire.

- c) Renforcer les liens lycées entreprises en mobilisant un réseau d'entreprises partenaires à proximité des lycées (RPE) pour mettre en place des parrainages de classes, des journées d'immersion, des présentations de métiers, des stages mais aussi du mentorat. Les RPE favorisent le dialogue et permettent une meilleure connaissance du fonctionnement et des enjeux de chacun.

ARTICLE 3 : PRINCIPES GENERAUX

L'ensemble des membres de l'Association C'Possible (adhérents, bénévoles, salariés, mentors, partenaires) exercent leurs missions dans l'esprit des valeurs communes suivantes :

1. **La confiance** : Celle que nous instaurons dans le lien avec les jeunes, et celle que nous cherchons à leur apporter en eux-mêmes au travers de nos différentes interventions.
2. **L'audace** : Celle d'ambitionner de contribuer, aux côtés de l'Education nationale, à faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises. Celle aussi que nous nous efforçons de transmettre aux jeunes pour qu'ils se donnent les moyens de réussir.
3. **Le respect** : Celui avec lequel chaque jeune, famille, professeur, bénévole et partenaire de C'Possible est accueilli, sans discrimination aucune ; mais également le respect que nous promovons auprès des jeunes, du savoir-vivre en société dans l'esprit des valeurs républicaines Liberté-Egalité-Fraternité.
4. **L'exigence** : Celle que les membres de l'Association mettent dans leur engagement à agir dans l'intérêt des jeunes, à respecter les principes de cette charte, et à exercer leurs missions dans un esprit de parfaite gratuité (s'interdisant de tirer un avantage financier quelconque, direct ou indirect, pour eux-mêmes ou pour toute association ou société dont ils seraient partie prenante). Mais aussi l'exigence que nous nous efforçons d'insuffler aux jeunes pour aller au bout de leur potentiel dans une démarche de dépassement de soi.

De plus, les actions sont menées en respectant les principes de confidentialité et de transparence : Les informations personnelles et les situations des jeunes sont traitées de manière confidentielle. Les jeunes et les familles sont informés de manière claire et transparente sur les missions de l'Association et les démarches entreprises.

ARTICLE 4 : INDEPENDANCE

L'Association C'Possible agit en toute indépendance politique, philosophique et religieuse dans le respect du jeune et de la liberté de pensée des bénévoles, des enseignants et des élèves. En s'engageant, le bénévole déclare cependant adhérer aux valeurs et objectifs de l'association, tels que définis dans ses statuts et doit observer un principe de stricte neutralité et de laïcité lors de ses interventions dans les lycées, notamment vis-à-vis des élèves.

ARTICLE 5 : PARTENARIAT C'POSSIBLE/LYCEES

Les bénévoles travaillent en étroite liaison avec les responsables des lycées et en conformité avec le projet de l'établissement et les orientations de l'Education nationale.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'association C'POSSIBLE attache une attention particulière à la protection des données de toutes ses parties prenantes.

En devenant bénévole pour C'Possible, le bénévole s'engage à respecter la politique de protection des données de l'association accessible sur son site internet (ICI), concernant les données personnelles qu'il serait amené à collecter pour l'association.

ARTICLE 7 : DEONTOLOGIE

Pour veiller au respect de nos engagements, de nos valeurs et par souci de protéger les jeunes que nous accompagnons, C'Possible a déployé en septembre 2024 un dispositif de lanceur d'alerte.

Ce mécanisme permet à toute personne engagée au sein de l'association, (élève, enseignant, partenaire...) de signaler une situation ou des faits non conformes aux règles de bonne conduite, décrites dans notre charte éthique, et a fortiori, des faits liés à un crime, un délit, une menace ou un préjudice à l'intérêt général.

Ce dispositif est essentiel pour la bonne conduite de nos actions. Le bénévole qui rejoint C'Possible s'engage à se familiariser avec le [document descriptif](#) (disponible aussi dans les "liens utiles" du site internet <https://www.cpossible-asso.fr>), et le [formulaire d'alerte](#).

Fait à Clichy, le 31 octobre 2024

Pour l'Association C'POSSIBLE,
William MAROIS, Déontologue de C'Possible